

Direction Opérationnelle Des Télécommunications d'Annaba

REF : DOT/SDT/DRA/82 /2024

A Monsieur REHAHLIA FERID
Gérant de SARL TCA GENIC
Cité 1200 Logt BT B N° 18 Résidence Echarifa Bab Ezzouor

OBJET : Mise en demeure N°1

Travaux canalisation pour modernisation ODN 500 logts ABTAL.

Bon de Commande N°230198 du 16/03/2023 et l'OPS N°62/2023 du 16/03/2023

Monsieur ;

Dans le cadre du projet de canalisation pour modernisation ODN 500 logts ABTAL, qui vous a été confié par le bon de commande et l'ODS ci-dessus référencés, il m'a été signalé que vous avez poursuivi les travaux malgré la notification de l'ODS d'arrêt en date du 05/02/2024 et ce suite à l'expiration de l'autorisation de voirie.

De ce fait, et en vertu du non-respect de vos engagements contractuels, je vous mets en demeure pour la deuxième fois afin d'arrêter immédiatement les travaux et de sécuriser les fouilles qui demeurent à ciel ouvert, à défaut, des mesures coercitives seront prises à votre égard.

En outre, et suite aux constats élaborés par la commission chargée du suivi qui fait ressortir l'utilisation des PEHD différents à celui fourni par Algérie Télécom et non conforme aux exigences du cahier de prescriptions techniques en vigueur, et que vous avez refusé d'appliquer les orientations techniques demandés par les éléments du CMP Plaine Ouest, veuillez nous donner les explications nécessaires suite à cette signalisation et ce dans un délai de 48 heures.



2024 - 03 - 12
Directeur Opérationnel des
Télécommunications - Annaba
Signé: GAOUAOU Salim